



S.N.M.S.A.C – U.N.S.A.  
**Section DGI Air France**  
Téléphone : 01.41.56.04.30 Télécopie : 01.41.56.04.39  
Email : [airfrance@snmsac.com](mailto:airfrance@snmsac.com)  
SiteWEB : <http://www.snmsac.org>



## Compte Rendu de la réunion du 16 sept 2011

Le SNMSAC/UNSA a rencontré une nouvelle fois la Direction le Vendredi 16 Septembre 2011 qui a présenté ses dernières propositions afin de mettre fin au conflit débuté le 13 juin dernier.

Voici ces mesures :

**\*\*Suppression de la notion de poste pour l'accès à la plage B4** pour toutes les filières aéronautiques de la DGI (Techniciens Avion, Cabine, Moteurs, Structure et révision Equipements). Cette mesure permet à tout salarié en poste B3 depuis 5 ans de pouvoir être promu B4 selon les règles d'emploi sans attente d'une libération d'un poste B4 par un salarié changeant d'affectation ou ayant évolué.

En plus d'ouvrir la perspective de carrière, cette mesure permet également au salarié de commencer à cotiser à la caisse des cadres et espérer avoir une retraite plus conséquente. Application de cette mesure au 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

**\*\*Pour les mécaniciens en plage A9 sur « AFI » ou B1 sur « AFM »** (soit deux ans d'ancienneté métier), possibilité de passer **l'examen théorique de Technicien deux ans plus tôt qu'auparavant**. Si réussite, versement de 10 pts AF par anticipation sur leur futur passage pratique. Mesure applicable au 1<sup>er</sup> Avril 2012. Ceux qui ont acquis la théorie en mars 2011 ou avant, doivent passer la pratique avant la fin d'année afin de bénéficier d'un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> Juillet 2011 de l'ensemble des points. En cas d'échec, ils pourront de nouveau se présenter à la pratique avant Mars 2012 avec toujours un effet de rattrapage.

**\*\*Prime de dépannage** revalorisée au 1<sup>er</sup> Janvier 2012 :

90 € pour la métropole / 110€ pour le Moyen Courrier / 165 € pour le Long Courrier.

**\*\*Prime de gratification** lors de déplacements à l'étranger revalorisée au 1<sup>er</sup> Janvier 2012 : 185 € pour une semaine de détachement et 240 € par semaine si détachement supérieur à une semaine.

**\*\*Prime de non accident** de 158 € annuel (soit 13.30 € par mois) pour les personnes utilisant un véhicule motorisé immatriculé pour se rendre sur avion afin d'y effectuer une opération. Une action est menée par la Direction pour modifier la convention d'entreprise et tenir compte de l'évolution du champ des bénéficiaires potentiels. Mise en œuvre de cette prime dès modification de la convention d'entreprise.

\*\*Prime d'anglais de 90 € en cours d'étude. Possibilité d'accéder à la prime de 90 € par mois pour ceux qui auront validé le test Bullats 2 et dont la fonction justifie l'usage oral de la langue anglaise. Mesure applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

\*\*Dans le cadre du comité de suivi de l'accord ARP66 (accord spécifique aux mécaniciens avion détenteurs d'une licence B active), reconnaissance de **l'éligibilité à l'APRS B au bout de 2 ans en plage B2** (au lieu de 5 auparavant), soit un versement de 12 pts AF trois ans plus tôt. Rappel: éligibilité= licence B+ QT, **aucune notion d'anglais**. Mesure applicable au 1<sup>er</sup> Juillet 2011

Favoriser la mobilité en interne à l'entreprise afin de permettre aux personnes qui étaient anciennement sur la filière aéronautique et qui l'ont quitté pour une autre filière (exemple filière logistique), de pouvoir revenir sur celle-ci en fonction des besoins identifiés par l'employeur.

L'expérience en cours aux chantiers Nord (Roissy) sur le poste AMDE arrive au terme de son expérimentation. Un point sera fait par la Direction pour décider si cette expérimentation doit s'étendre ou pas aux autres sites de la DGI. Le poste d'AMDE proposé au mois de Juillet pour la piste est abandonné.

Le poste de technicien supérieur sera traité dans le cadre du projet ex-Molière dans les mois qui viennent.

La reconnaissance de la pénibilité du travail de mécanicien est en cours de traitement au travers de groupes de travail entre partenaires sociaux et Direction (Corporate).

L'harmonisation de l'attribution des 15 pts AF pour les AMEA (accord SNMSAC de 2004) sera traitée dans le cadre du projet ex-Molière.

La rémunération des qualifications de type avion et/ou moteur n'est pas retenu.

L'ensemble de ces mesures ne seront effectives que si la grève cesse.

Le SNMSAC/UNSA est conscient que ces propositions, même si elles sont éloignées des revendications de base, représentent néanmoins des possibilités d'évolution dans la carrière plus intéressantes qu'actuellement. Les difficultés économiques actuelles de l'entreprise sont suffisamment préoccupantes pour s'interroger sur l'acceptation ou non de ces mesures afin d'arrêter la grève débutée le 13 Juin 2011.

Nous vous demandons donc votre avis sur la cessation ou non de la grève au moyen d'un sondage électronique pour les adhérents SNMSAC/UNSA et d'un vote à l'urne sur le terrain pour les non adhérents de notre syndicat. Le vote débutera Mardi 20 Septembre et cessera Jeudi 22 pour diffusion des résultats.

Votez sur le lien suivant: <http://sondage.snmsac.biz.st/>

